



GESTION DES LITIGES ET DES ASSURANCES-CONSTRUCTION

Formation sur 1 journée (7h)

Animée par Philippe SEGUIN

Consultant-formateur en maîtrise d'œuvre
et d'ouvrage



GESTION DES LITIGES ET DES ASSURANCES-CONSTRUCTION

Cette formation d'une journée vous permettra de maîtriser l'ensemble des mécanismes juridiques essentiels à la gestion efficace des projets de construction ou de réhabilitation-rénovation, de la réception des ouvrages jusqu'à la résolution des litiges. Vous découvrirez les modalités combinatoires des responsabilités respectives du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et des constructeurs, tout en sécurisant vos opérations grâce à une compréhension approfondie des garanties légales et des dispositifs assurantiels.

Au travers de documents spécifiquement rédigés par le formateur-consultant, de quiz et de nombreuses études de cas, vous développerez les réflexes et stratégies indispensables pour anticiper les risques, gérer les réserves et réclamations, et sécuriser les recours aux assurances dommages-ouvrage et décennale.

À l'issue de cette journée, vous disposerez d'une vision concrète et opérationnelle vous permettant d'agir avec efficacité dans la gestion de problématiques relatives aux procédures de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Maître d'ouvrage (public ou privé)
- Maître d'œuvre à travers la mission DET de maîtrise d'œuvre
- Assistant à maîtrise d'ouvrage

PRÉREQUIS

Connaissances de base des procédures de maîtrise d'œuvre et/ou d'ouvrage ou avoir suivi les bases juridiques relatives à la gestion de litiges



OBJECTIFS

- Identifier les différentes responsabilités et limites du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage et des constructeurs et maîtriser les garanties de parfait achèvement et bienno-décennale
- Connaître les mécanismes des assurances-construction
- Élaborer des documents de procédure assurantiels



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 1090 €

LA JOURNÉE

8h45 Accueil et collation

9h00 **Tour de table d'introduction**

- Présentation des enjeux de la formation et recensement des attentes des stagiaires

9h15 **Les procédures de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, notamment relatives à la réception et à la levée des réserves**

- Les rôles, attributions et responsabilités du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du constructeur
- Le concept de garde d'ouvrage
- La réception et le PV de réception
- La levée des réserves : règles et stratégies

10h30 Pause

10h45 **Gestion des garanties de parfait achèvement et bienno-décennale**

- La garantie de parfait achèvement : règles et stratégies
- La garantie bienno-décennale : règles et stratégies

11h15 **Les responsabilités et garanties**

- Cerner les notions de responsabilités décennales, contractuelles et quasi-délictuelles
- Maîtriser les différentes responsabilités du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage et des constructeurs et leurs limites
- Maîtriser les garanties de parfait achèvement, de garantie biennale et décennale - Études jurisprudentielles

- **Exercice d'application.** Quiz, questions ouvertes et plusieurs mini-études de cas sur les rôles et responsabilités de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des entrepreneurs de travaux et sur la garantie décennale et la garantie de parfait achèvement sous forme de travail individuel suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

12h30 Déjeuner

14h00 **Les assurances-construction**

- L'assurance dommages-ouvrage (DO)
- L'assurance décennale (DC)
- L'assurance couvrant les risques contractuels et quasi-délictuels et le concept d'action directe
- La déclaration de sinistre en dommage-ouvrage et l'action directe : modèles
- La procédure à respecter de la compagnie d'assurance : les droits du déclarant
- Les garants face à l'expert d'assurance : obligation du respect du débat contradictoire et argumentaires

- **Exercice d'application.** Plusieurs mini-études de cas sur les différentes responsabilités et garanties sous forme de travail individuel suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

15h30 Pause

15h45 **Les procédures assurantielles et la rédaction de documents de procédure assurantiels en dommage-ouvrage**

- Présentation des procédures assurantiels
- Analyse des documents de procédures assurantiels

- **Exercice d'application.** Étude de cas complète sous forme de travail individuel de rédaction de documents de procédures assurantiels suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

16h45 **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Philippe SEGUIN

Consultant-formateur en maîtrise d'œuvre et d'ouvrage

Philippe SEGUIN est consultant-formateur en maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Ancien élève attesté de l'École nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), il est diplômé de la faculté de droit de Dijon en maîtrise d'ouvrage publique où il a obtenu une licence, une maîtrise et un DEA. Il est également diplômé de l'Institut de Gestion Sociale (IGS) de Lyon en 3^{ème} cycle de management et de développement des ressources humaines.

Il a exercé pendant 24 ans en tant que formateur consultant et directeur général de l'entreprise IMOP-DPA, organisme de formation spécialisé en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Ses domaines d'expertise couvrent la gestion opérationnelle de maîtrise d'œuvre, la stratégie des marchés publics, la sobriété foncière et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
CP Ville
Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **1090 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr